



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marianne MAIRESSE, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Marie-Christine RUELLE, Sylvain COLIN, Delphine REMILI, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etait excusée :

Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2-6 – RUE DE TOURAINNE ET IMPASSES – PARTICIPATION DE LA FDE62 AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX.



DELIBERATION N°2 / 6

OBJET : RUE DE TOURAINNE ET IMPASSES – PARTICIPATION DE LA FDE62 AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX

Considérant l'opportunité de réaliser des travaux d'effacement de réseaux électriques basse tension et d'éclairage public rue de Tourainne et impasses dans le cadre d'une opération plus globale visant à mettre en œuvre des travaux d'eau potable, d'assainissement et de NTIC,

Considérant que la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais met en place des aides à destination des communes qui souhaitent réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de rénovation de l'éclairage public,

Considérant que les travaux susmentionnés sont susceptibles d'être éligibles au dit dispositif de participation de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais,

Vu les éléments fournis et après étude du dossier présenté, la FDE62 a estimé son aide financière pour ces travaux comme suit :

- Montant des travaux d'effacement des réseaux BT et EP éligibles : 251 157,93 €HT
- Participation de la FDE62 sur les travaux d'effacement des réseaux BT et EP : 95 440€
- Participation de la commune : 155 717,93 €HT

Ces montants sont prévisionnels et seront susceptibles d'évoluer en fonction du coût final des travaux et du linéaire de fils nus déposés.

Sur proposition du Bureau Municipal du 27 février 2023,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De voter la présente délibération,
- De solliciter la participation financière de la Fédération Départementale d'Energie à cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces sollicitations (et notamment les conventions et avenants afférents).

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour extrait certifié conforme à l'original
Publié et affiché le 8 mars 2023*

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
Le Maire,*

